

1. Durée du concours

1.1 Le concours « Sondage de satisfaction – Automne 2025 » (ci-après le « Concours ») est tenu par la Société de transport de Laval (ci-après la « STL ») et se déroule du 15 octobre 2025 à 00h01 au 4 novembre 2025 à 23h59 (ci-après la « Durée du concours »).

2. Comment participer

2.1 Aucun achat requis

- 2.2 Toute personne admissible conformément à l'article 3 des présentes qui
 - répond au formulaire d'inscription électronique avant le 4 novembre 2025 à 23h59 et
 - qui fournit son prénom, son nom et son adresse courriel sera inscrite au Concours (ci-après l'« Inscription ») et aura une chance de gagner. Limite d'une inscription par personne.

3. Admissibilité

- 3.1 Pour être admissible au Concours, tout participant doit :
 - être un résident autorisé du Québec;
 - être âgé de 14 ans ou plus lors de l'inscription;
 - respecter l'ensemble des conditions prévues au présent règlement
- 3.2 Nonobstant ce qui précède, les employés, représentants et agents de la STL ainsi que les personnes avec lesquelles ils sont domiciliés ne peuvent participer au concours.

4. Description des prix

4.1 Une (1) carte de crédit Visa prépayée d'une valeur de 500\$.

5. Attribution des prix

- 5.1 Un numéro est attribué à chaque Inscription et le tirage sera effectué via un boulier électronique au siège social de la Société de transport de Laval situé au 2250, av. Francis-Hughes, Laval (Québec), H7S 2C3, le 5 novembre à 14h et un numéro correspondant à une Inscription sera tiré au hasard, en présence d'un témoin.
- 5.2 Le gagnant sera joint par courriel après le tirage. Dans le cas où la STL n'aurait pu contacter le gagnant dans les sept (7) jours de calendrier consécutifs après sa première tentative pour le joindre, la STL procédera à un autre tirage et ce, jusqu'à ce que le prix soit attribué.
- 5.3 Une fois le gagnant contacté avec succès, ce dernier conviendra avec la STL de la date et de l'heure afin d'aller récupérer son prix au siège social de la STL, au 2250, avenue Francis-Hughes, Laval (Québec), H7S 2C3.



Concours Sondage de satisfaction – Automne 2025

5.4 En remplissant le formulaire, le participant déclare : a) qu'il est admissible au concours; b) qu'il s'engage à respecter le présent règlement; c) qu'il libère la STL ainsi que ses employés, représentants, mandataires, entrepreneurs, détenteurs de permis et cessionnaires de toute responsabilité liée à tout dommage, préjudice, perte, coût ou dépense, de quelque nature que ce soit, résultant de la participation au concours et/ou de l'acceptation, de la possession ou de l'utilisation d'un prix.

6. Conditions générales

- 6.1 Les prix attribués dans le cadre du Concours ne sont ni monnayables, ni échangeables, ni transférables et doivent être acceptés tels que décernés.
- 6.2 Toute Inscription qui est, selon le cas, incomplète, frauduleuse, transmise en retard ou autrement non conforme sera annulée et ne donnera pas droit à une participation ou à un prix, le cas échéant.
- 6.3 La STL se réserve le droit de disqualifier toute personne ou d'annuler une Inscription de toute personne participant au Concours ou tentant d'y participer par un moyen contraire à ce règlement ou de nature à être inéquitable envers les autres participants. Cette personne pourrait être référée aux autorités judiciaires compétentes.
- 6.4 En participant au Concours, les participants dégagent la STL, ses employés, agents et représentants, de toute responsabilité quant aux dommages de quelque nature que ce soit qui pourraient découler de leur participation au Concours.
- 6.5 Les gagnants dégagent la STL, ses employés, agents et représentants, de toute responsabilité quant aux dommages de quelque nature que ce soit qui pourraient découler de l'acceptation ou de l'utilisation de leur prix.
- 6.6 En acceptant leur prix, les gagnants accordent à la STL le droit illimité de publier, sans autre compensation, leur nom et prénom relativement au prix, le tout à des fins publicitaires et de promotion du Concours, sur tous les médias accessibles au public, y compris, sans s'y limiter, sur la page Facebook et/ou sur le site Internet de la STL.
- 6.7 La STL se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de modifier ou de suspendre en tout ou en partie le Concours, ou d'y mettre fin, dans l'éventualité où surviendrait un événement ou une intervention humaine pouvant altérer ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du Concours tel que prévu dans les présents règlements.



Concours Sondage de satisfaction – Automne 2025

7. Renseignements personnels

- 7.1 Les renseignements personnels (ci-après les « Renseignements ») recueillis sur les participants dans le cadre du Concours seront utilisés seulement pour l'administration du Concours et pour toutes autres fins auxquelles les participants auront consenti.
- 7.2 Les Renseignements requis dans le cadre du Concours sont recueillis pour le compte de la STL, dont le siège social est situé au 2250, av. Francis-Hughes, Laval (Québec), H7S 2C3.
- 7.3 Les catégories de personnes qui pourront, dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, avoir accès aux Renseignements sont les suivantes : les employés de la STL qui doivent prendre connaissance de tels Renseignements afin d'exercer des fonctions reliées à l'administration du Concours ci-haut décrit ou à toutes autres fins auxquelles les participants auront consenti.
- 7.4 Les Renseignements sont recueillis sur une base facultative et seront traités conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1) (la « Loi »). Toutefois, le Répondant qui ne fournit pas les Renseignements requis aux fins du Concours ne pourra pas être déclaré gagnant.
- 7.5 Toute personne ayant fourni des Renseignements à la STL a le droit de consulter lesdits Renseignements détenus à son sujet, d'en obtenir copie ou de requérir la rectification des Renseignements inexacts, incomplets, équivoques ou recueillis en contravention de la Loi. Pour ce faire, une demande écrite justifiant l'identité du demandeur ou de la demanderesse doit être adressée à la personne responsable de l'accès à l'information de la STL dont les coordonnées sont disponibles à l'adresse suivante : https://stlaval.ca/a-propos/diffusion/acces-a-linformation-et-protection-des-renseignements-personnels.